



## Cohésion pour la croissance : les montagnes : éléments incontournables de la compétitivité de l'Europe

### **Déclaration faisant suite à la Conférence d'Euromontana des 14 & 15 septembre 2006 à Chaves (Portugal)**

LA PRESENTE DECLARATION S'ADRESSE AUX INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET AUX PAYS D'EUROPE, MEMBRES ET NON MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

ELLE ABORDE LE ROLE CLE QUE LES MONTAGNES D'EUROPE PEUVENT JOUER DANS LE CONTEXTE DE L'AGENDA DE LISBONNE ET DE L'EVOLUTION ACTUELLE DES POLITIQUES EUROPEENNES,

PASSE EN REVUE SEPT APPROCHES DEVANT PERMETTRE A LA MONTAGNE D'APPORTER SA CONTRIBUTION

ET AVANCE DES RECOMMANDATIONS D'ACTIONS A ENTREPRENDRE POUR CHACUNE DE CES APPROCHES

#### **Préambule**

Nous, les représentants de l'Europe de la montagne, réunis ici à Chaves le 15 septembre, **appelons** à la reconnaissance de la valeur des zones de montagne d'Europe en tant qu'atouts susceptibles de contribuer à la réalisation de l'agenda de Lisbonne et de ses trois piliers que sont la croissance économique et la compétitivité, l'inclusion sociale et la durabilité environnementale ainsi que l'agenda de Göteborg.

Nous **reconnaissons** que la croissance et le développement durable sont essentiels au bien-être économique et social de la population européenne et que tous les atouts de l'Europe doivent être mobilisés pour atteindre cet objectif important. Les centres d'excellence de l'Europe doivent être libres de tirer parti de leurs avantages compétitifs sur le marché. Toutefois, nous **soutenons** que l'Union européenne doit garantir sa cohésion territoriale. Pour que l'Europe puisse réaliser son potentiel économique, tous ses territoires, où qu'ils soient situés, doivent contribuer à la croissance économique et toute la population vivant en Europe doit avoir la possibilité, dans le cadre économique et réglementaire approprié, de rivaliser d'excellence. Les montagnes d'Europe constituent des actifs d'excellence équivalente à bien des égards mais ont besoin de reconnaissance et d'encouragements pour être compétitives voire, dans certains cas, pour survivre. C'est pourquoi nous **accueillons** favorablement la direction fixée dans les Orientations stratégiques de la Commission européenne pour le Programme des Fonds Structurels 2007-2013, et en particulier la reconnaissance, à l'Article 2.2, de ce que « d'importants retours sur investissement peuvent être obtenus dans les régions qui ont le potentiel pour rattraper rapidement le reste de l'Union européenne, mais où les financements disponibles peuvent être insuffisants pour exploiter toutes les opportunités existantes ».

#### **Bilan**

##### **Négociation des cadres nationaux stratégiques de référence – La dimension « montagne » dans les politiques de développement régional et rural de l'Union européenne**

Les propositions des Etats membres de l'Union européenne pour la mise en œuvre des fonds structurels doivent tenir compte du travail préparatoire de la Commission européenne sous la forme du troisième rapport sur la cohésion et des débats approfondis qui ont marqué la rédaction du projet de Constitution européenne, et en particulier de l'élaboration du concept de cohésion territoriale venant compléter les concepts établis de cohésion économique et sociale.

Le troisième rapport sur la cohésion soutient énergiquement le concept de cohésion territoriale et reconnaît en pratique que ce principe « implique que les personnes ne doivent pas être désavantagées où qu'elles vivent ou travaillent dans l'Union » (p. 27). Il évoque aussi les défis particuliers auxquels font

face les territoires à handicap géographique (pp. 30-33), tels que certaines zones insulaires, montagneuses ou à faible densité de population – des traits que nombre de ces territoires cumulent. L'approche du rapport jette les bases de deux évolutions positives avancées par la Commission :

La réaffirmation de principe que la politique des fonds structurels, tout en soutenant la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, doit adopter pour ce faire une approche focalisée sur le potentiel des zones en retard de développement.

La reconnaissance des besoins spécifiques des zones à handicap géographique.

Nous **constatons avec satisfaction** que la Commission européenne défend avec constance la première de ces deux évolutions dans les dialogues qu'elle entretient partout dans l'Union européenne, donnant par là corps à la première des sept approches devant permettre à la politique de cohésion de continuer de jouer un rôle important dans la réalisation des priorités de Lisbonne reprises dans les orientations stratégiques communautaires.

Ayant accueilli favorablement la reconnaissance des zones à handicap géographique dans le troisième rapport sur la cohésion, nous avons été ravis de découvrir, à l'article 52 des toutes premières versions du règlement général des fonds structurels, une augmentation de 5 % de la contribution du FEDER aux priorités relevant de l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi lorsque la Priorité concernait les zones de montagne. Si nous avons été déçus au plus haut point de constater la disparition de cette disposition de la version définitive du règlement général obligatoire adoptée par le Conseil ainsi que de sa relégation à la discrétion des Etats membres, nous **affirmons avec force** que le principe implicite de l'éligibilité des zones de montagne à une reconnaissance dans les programmes opérationnels ne doit pas être abandonné avec légèreté.

\*\*\*

La Convention a entrepris d'illustrer le potentiel de croissance que les zones de montagnes, par leur diversité naturelle et environnementale, représentent. Pour cela, sept domaines ont été choisis.. La déclaration de Chaves, adressée aux institutions européennes et aux pays européens membres ou non membres de l'Union européenne, est le fruit des débats menés au sein d'ateliers consacrés à chacun de ces sept domaines.

### **Innovation dans les services d'intérêt général en zone de montagne**

Les services d'intérêt général sont un atout important pour les ménages et les entreprises. En effet, les zones de montagne, étant déjà en retard dans l'offre de services d'intérêt général de qualité, perdraient beaucoup de leur attractivité et de leur compétitivité. Dans son Livre sur les services d'intérêt général, la Commission européenne identifie plusieurs éléments importants concernant les services publics. Tout d'abord, elle reconnaît que les services d'intérêt général constituent un pilier de la cohésion sociale et du renforcement de la compétitivité au sein de l'Union européenne. Ensuite, elle s'engage à formuler des directives sectorielles dans des domaines de dimension clairement européenne et reconnaît par là même que les responsabilités en matière de services publics sont à répartir entre l'Union et les Etats membres – ce qui renforce le principe de subsidiarité. Enfin, il incombe aux Etats membres de décider de l'organisation, du financement et des mécanismes de contrôle en matière de services d'intérêt général.

Les pays d'Europe ont trouvé des solutions porteuses d'amélioration la situation dans le domaine des services d'intérêt général. Ces solutions trouvent souvent leur source dans le partenariat à tous les niveaux (national, régional et local) ainsi qu'entre eux et avec le secteur privé.

### **Les montagnes comme source d'énergies renouvelables et alternatives**

En fournissant des énergies propres, durables et renouvelables, les zones de montagne sont susceptibles de contribuer aux politiques européennes en matière de changement climatique. Grâce à la mobilisation des sources d'énergie endogènes, les zones de montagne peuvent devenir plus autosuffisantes et concurrentielles et donc participer à la croissance et à la création d'emplois. L'énergie propre peut contribuer à définir la valeur des biens collectifs / externalités positives de la montagne.

Toutes les zones de montagne possèdent la capacité de participer aux politiques de l'Union européenne en produisant des énergies propres et durables et en compensant les émissions de CO<sub>2</sub> qui proviennent essentiellement des centres urbains européens.

Les zones de montagne des marches occidentales, septentrionales et méridionales du continent européen, ainsi que les montagnes d'Europe centrale, constituent des réservoirs importants – actuels et

à venir – de sources d'énergie propres que sont l'hydroélectricité (secteur possédant plus d'un siècle d'expérience dans la production d'électricité renouvelable) et d'autres sources naissantes ou en plein développement telles que l'éolien, le solaire, la biomasse, ainsi que les possibilités corollaires de stockage sous forme d'hydrogène.

L'énergie propre est l'une des rares ressources stratégiques des territoires de montagne. Son développement consciencieux pourrait y apporter de nouveaux moyens financiers à investir dans l'avenir environnemental, social et économique de la montagne.

### **Les opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication**

L'essor de la société de l'information devrait bénéficier à tous les citoyens de l'Union européenne sans exception. Les zones à handicap naturel que sont, parmi d'autres, les zones de montagne, ont les moyens de tirer parti des opportunités des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour assurer la prestation de services au citoyen. Pourtant, le fossé qui sépare les zones urbaines des zones rurales – et en particulier des zones de montagne – en termes de couverture à haut débit et d'utilisation des TIC demeure.

Il faut combler ce fossé en trouvant un compromis entre les zones urbaines et les zones rurales pour permettre la cohésion territoriale. En effet, le développement (aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales) dépend en grande partie de l'accès aux TICs.

Il est donc nécessaire de parvenir à une bonne couverture haut débit en zone de montagne, mais aussi de faire en sorte que l'utilisation des services par les populations de montagne soit suffisante pour rentabiliser les infrastructures technologiques et pour assurer le renouvellement de celles-ci à la même cadence que dans les zones urbaines.

L'échange d'expériences et la promotion de nouvelles activités et de nouveaux services, basés sur les NNNT, doit être une voie de coopération entre Euromontana et les différents acteurs, publiques (aux niveaux européen, national et régional) et privés, notamment pour développer les possibilités de la « société de l'information » et de la « nouvelle économie » en zone de montagne.

### **Les espaces naturels : des outils d'aménagement du territoire**

En montagne, les espaces naturels doivent être considérés comme une ressource primordiale, indispensable au maintien de l'activité et donc du développement du territoire. Les espaces naturels sont une opportunité pour la vie de la montagne.

Le préalable à tout projet d'aménagement en montagne est d'assurer la pérennité de l'espace naturel en tant que ressource, car les ressources disponibles pour les activités sont en diminution.

Euromontana est en mesure, grâce à son réseau, de promouvoir le tourisme durable et d'instituer et de faciliter un dialogue entre agriculture, environnement et tourisme.

### **L'avenir de l'agriculture de montagne en soutien aux communautés rurales**

En Europe, l'agriculture de montagne est confrontée à une situation encore plus difficile que les autres formes d'agriculture face aux pressions économiques et concurrentielles résultant, entre autres, des décisions (OMC et cycle de Doha), d'une part, de démanteler en partie les tarifs douaniers et, d'autre part, de réduire encore les soutiens communautaires et nationaux à partir de 2008. Ces décisions pourraient entraîner une surexploitation agricole ou, au contraire, l'abandon de l'activité.

Des siècles durant, l'agriculture de montagne a façonné le patrimoine naturel et culturel de l'Europe : une étude de l'agence européenne de l'environnement reconnaît le lien entre diversité écologique et activité agricole adaptée (ni surexploitation ni abandon). Il incombe donc à tous, et en particulier aux pouvoirs publics, de préserver ce bien collectif au bénéfice des générations à venir.

### **Reconnaissance et rétribution des biens publics en zones de montagne**

Nous sommes convaincus que les montagnes d'Europe et leur population ont toute une série d'avantages à offrir à la société : eau pure et abondante, sources d'énergie propres et renouvelables, forêts, minéraux, aliments et boissons liés aux territoires, loisirs de plein air, paysages exceptionnels et biodiversité de toute première qualité. La conviction de l'importance que la société accorde à la protection du réservoir de diversité culturelle, d'actifs environnementaux, de paysages et de ressources récréatives que représentent nos zones de montagne (et d'autres territoires) est partagée par les

populations citadines aussi bien que rurales. Toutefois, étant donné que ces actifs sont des « biens collectifs », les occasions d'en puiser une valeur marchande sont peu nombreuses, ce qui pose un défi en termes de survie de personnes et de communautés dont l'activité soutient la pérennisation de ces biens collectifs sans compensation financière directe.

### **Semer des grains pour les générations futures des Carpates et des Balkans : vers un nouvel ensemble de politiques pour SARD-M (agriculture durable et développement rural en zone de montagne) à la lumière des défis régionaux**

Euromontana est convaincue que la coopération entre les massifs est un outil important pour le développement des zones de montagne. De ce fait, Euromontana appuie les initiatives telles que la convention alpine, la convention Carpates ou encore les efforts pour une coopération plus étroite dans les Balkans..

La région des Carpates est confrontée à la difficile obligation de prendre des résolutions et d'adopter des stratégies clés, individuelles et communes, pour réussir la mise en œuvre des politiques d'agriculture durable et de développement rural en zone de montagne (SARD-M) afin d'exploiter des potentialités diverses de la montagne et de faire face aux défis actuels dans une perspective de développement durable. Nous pensons qu'un dialogue ouvert sur la coopération entre les pays des Carpates et l'Union européenne jettera les bases d'une collaboration à venir et d'activités intégrées, dont celles qui ont trait aux politiques de SARD-M.

Le devenir de la région des Balkans, au sud-est de l'Europe, représente un défi considérable. Cette région en transition continue de faire face à de nombreuses difficultés et menaces. Du point de vue de l'accession de la région à l'Union européenne, de son intégration progressive à l'Europe occidentale et de la libéralisation de ses marchés, les gouvernements doivent prendre la responsabilité d'orienter le développement vers un avenir soutenable. Les situations dans les diverses zones de la région montagneuse du sud-est de l'Europe (les Balkans) sont très contrastées et, en termes économiques et sociaux, les Etats qui la composent constituent des marchés modestes dont la pérennité économique dépend de la création d'un espace économique commun susceptible d'attirer les investisseurs étrangers. De ce point de vue, l'approche régionale est un préalable nécessaire au développement durable. La solution aux problèmes de la région devrait venir des Etats qui la composent.

Dans un récent document de l'Union européenne intitulé « Les Balkans occidentaux sur la voie de l'Union européenne : renforcer la stabilité et la prospérité » (Bruxelles, 27 janvier 2006), la Commission européenne propose des mesures d'aide à l'intégration progressive des sociétés des Balkans occidentaux dans la dynamique européenne. Cette évolution encourage en particulier les pays des Balkans occidentaux à s'approprier davantage la coopération régionale.

L'institutionnalisation de la coopération multilatérale à l'échelle de cette région devrait compléter et accompagner le processus d'intégration européenne des pays des Balkans. La coordination des initiatives et des objectifs contribue à ce processus, renforce la voix de ces pays et multiplie les efforts de l'Union européenne visant à élaborer une politique régionale performante. L'Union européenne a fait de la coopération régionale un préalable et un objectif.

### **Recommandations**

#### **Recommandation – Négociation des cadres nationaux stratégiques de référence – La dimension « montagne » dans les politiques de développement régional et rural de l'Union européenne**

Nous **recommandons avec insistance** que la Commission européenne maintienne la cohérence de la position qu'elle a adoptée en ce qui concerne à la fois la Cohésion territoriale et la reconnaissance de la montagne – ainsi que d'autres zones à handicap géographique profond – dans les discussions qu'elle doit désormais entreprendre sur les Cadres nationaux stratégiques de référence des Etats membres. Il conviendrait en particulier d'encourager ces derniers non seulement à prendre des mesures pour les zones de montagne concernées mais également à veiller à ce que celles-ci soient assorties de moyens financiers correspondants.

En ce qui concerne l'Observatoire européen du développement rural, nous **demandons** la création d'un groupe de travail consacré spécifiquement à la montagne. Afin d'optimiser la valeur ajoutée européenne, la Commission européenne devrait tenir compte des réseaux européens existants, à l'instar d'Euromontana. Elle devrait également capitaliser sur les travaux déjà entrepris, tels que l'étude réalisée en 2004 sur les zones de montagne pour le compte de la direction générale du développement régional, pour encourager des améliorations dans les versions ultérieures de ces travaux, notamment en ce qui concerne la désagrégation des données.

### **Recommandation – Innovation dans les services d'intérêt général en zone de montagne**

Nous **exhortons** l'Union européenne à poursuivre le débat sur les services d'intérêt général et à prendre en compte la situation spécifique des zones périphériques dans ce domaine.

Nous **appelons** les gouvernements nationaux et l'Union européenne à garder à l'esprit l'engagement à la cohésion territoriale et à l'égalité entre régions qui figure dans le troisième rapport sur la cohésion et dans le projet de Constitution et à développer des stratégies et un cadre de travail légal pour les services d'intérêt général. Ces derniers sont particulièrement importants pour les zones de montagne, autant que pour les autres zones : ils ne doivent donc pas être soumis à un règlement général sur les aides d'Etat. Dans ce contexte, le financement des infrastructures dites « lourdes », telles que les routes, les chemins de fer, les réseaux de télécommunication, aussi bien que les services offerts pour ces infrastructures, nécessite une attention particulière.

Nous **exigeons** que, dans les régions à faible densité de population, des alternatives plus souples et adaptées au cas par cas pour garantir la prestation des services soient étudiées et mises en œuvre en étroite concertation avec les acteurs régionaux et locaux.

### **Recommandation – Les montagnes comme source d'énergies renouvelables et alternatives**

Nous **plaidons** pour la pleine valorisation du potentiel des zones de montagne européennes en termes de production d'énergies renouvelables et alternatives. Exploiter ce potentiel exige de surmonter ou d'éliminer les obstacles qui résultent de conflits de politique européenne. Ces obstacles concernent les frais de développement, les réseaux de distribution et les coûts environnementaux. A quel point avons-nous besoin d'énergie propre et combien sommes-nous disposés à payer pour nous la procurer ? Quelles sont nos priorités ? Peut-on produire de l'énergie propre tout en sauvegardant nos paysages ?

Le développement de l'énergie de la biomasse paraît constituer l'une des meilleures réponses : il s'agit d'une source d'énergie propre dont les performances rivalisent avec celles des sources conventionnelles de production électrique. Elle présente en outre l'avantage d'un bilan carbone neutre. Toutefois, des défis subsistent. Au Portugal, par exemple, mais aussi dans d'autres états d'Europe méridionale, le déficit d'aménagement des terres a entraîné une augmentation du risque de perte de ressources liée aux incendies naturels et accidentels. Il faudra à l'avenir intégrer, dès la programmation, des techniques de minimisation de ces risques.

L'énergie propre est l'un des « biens collectifs » que la montagne peut offrir en abondance. On peut considérer que l'estimation de la valeur de ce bien collectif passe par la mesure du potentiel de production énergétique de la montagne.

### **Recommandation – Les opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication**

Nous **recommandons** de considérer l'accès au haut débit comme un service d'intérêt général et de garantir rapidement un accès de qualité à la société de l'information pour tous les citoyens, y compris ceux qui habitent des territoires isolés tels que la montagne.

Nous **affirmons** que l'intervention publique (soigneusement définie, limitée à l'utilisateur final et évitant toute perturbation du marché des prestataires) est particulièrement nécessaire dans les zones de montagne étant donné leurs difficultés en termes d'accessibilité. C'est pourquoi nous demandons aux Etats membres, à la communauté internationale et aux sociétés privées de redoubler d'efforts pour combler le fossé numérique en dotant de moyens appropriés les programmes et autres dispositifs financiers mis sur pied dans ce dessein.

Ces stratégies doivent s'adapter aux besoins locaux et régionaux ; le rôle de la Commission européenne consiste à garantir que les stratégies nationales tiennent compte des territoires les plus reculés que sont, entre autres, les régions ultrapériphériques et les zones de montagne. La Commission européenne devrait garantir un niveau adéquat de coordination entre les politiques de cohésion et de développement rural. Il conviendrait également de prêter attention à la coordination entre les niveaux décisionnels régionale et nationale.

La connectivité n'est pas une fin en soi mais seulement un « technologie d'opportunité » ouvrant sur :

- L'émergence de nouvelles activités économiques ;
- Le développement de services basés sur les nouvelles technologies et adaptés aux zones de montagne aiguillonnant une demande locale qui devrait devenir de plus en plus autosuffisante sur le plan de la maintenance des infrastructures technologiques ;
- La promotion des échanges entre communautés de montagne ainsi qu'avec la société dans son ensemble : élaboration de projets conjoints, échanges d'expériences, etc.

Il conviendrait dans le même temps de pérenniser l'approche traditionnelle de développement de nouveaux services de base et d'amélioration de l'accès physique.

Enfin, toutes les interventions doivent prévoir la participation active des acteurs et des habitants de la montagne afin d'adapter les activités aux situations locales et de les baser sur des demandes réelles porteuses d'avenir. A défaut, le risque existe de ne combler le fossé numérique infrastructurel actuel qu'en en creusant un second – qualitatif celui-là – lié aux services, à côté du premier.

### **Recommandations – Les espaces naturels : des outils d'aménagement du territoire**

Nous **recommandons** d'intégrer les espaces naturels à l'aménagement du territoire en zone de montagne par le biais :

- Concertation en amont des aménagements et des décisions :
  - o Il paraît difficile, a priori, de rapprocher conservation des espaces naturels et aménagement du territoire ; un terrain d'entente doit être trouvé et consolidé ;
  - o Les politiques d'aménagement du territoire doivent émerger du niveau local ;
  - o Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer dans les projets de développement ;
- Appropriation de l'espace dans toutes ses dimensions et des projets d'aménagement par l'ensemble des acteurs des territoires :
  - o Pour donner vie aux projets d'aménagement du territoire et éviter la confrontation ou le rejet, les acteurs locaux concernés doivent être pleinement informés et impliqués afin de s'approprier les projets et d'y prendre une part active. Il faut également disposer d'outils d'information et d'aide à la prise de décision (systèmes d'information géographique, etc.) ;
- Convaincre les élus et les socioprofessionnels de l'importance de la conservation de la ressource « espace naturel » :
  - o La valeur des ressources de la montagne tient à leur qualité (par exemple : qualité des produits et des services, identité culturelle régionale) ;
- De l'accompagnement de l'aménagement du territoire en zone de montagne :
  - o L'entretien des ressources naturelles des zones de montagne exige un travail permanent qui justifie pleinement les aides agricoles et sylvicoles en montagne ;
  - o Il est indispensable d'intégrer dans les programmes d'aménagement du territoire des aides pour financer les actions locales permettant de diminuer les impacts négatifs vis-à-vis des espaces naturels ;
  - o Nécessité de rendre lisible les différentes catégories d'espaces protégés susceptibles de se superposer et de simplifier les procédures d'aide financière dans ces espaces montagnards ;
- L'aménagement du territoire doit répondre à 3 grands objectifs simultanément :
  1. Bonne maîtrise de préservation des ressources (par exemple : biodiversité, eau, sols, connaissances) ;
  2. Capacité à faciliter et à programmer la mise en place d'infrastructures et d'équipement pour développer durablement le territoire ;
  3. Maintien de la cohésion sociale ;

### **Recommandation - L'avenir de l'agriculture de montagne en soutien aux communautés rurales**

Nous déplorons la décision, prise par les chefs d'état et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne, de revoir à la baisse le budget du développement rural dans les Perspectives financières.

Nous **déclarons** qu'il est incombé aux pouvoirs publics, aux échelons tant régional, national que communautaire, de préciser les objectifs d'une agriculture de montagne maîtrisée dans le cadre du développement durable des zones de montagne et de débloquent les moyens nécessaires à leur réalisation.

C'est pourquoi nous **appelons** à la réaffirmation et au renforcement de la politique de compensation pour handicap naturel destinée à contrebalancer les dépenses supplémentaires exposées par les exploitations de montagne et de pérenniser la commercialisation des produits agricoles de montagne essentiels à la sauvegarde de la biodiversité des zones de montagne.

Nous **appelons** en outre au renforcement et à la consolidation des soutiens à la diversification des systèmes de production et de revenus afin de mieux profiter des opportunités que les zones de montagne tirent de la qualité de leurs produits, de la valorisation de leurs paysages, de leur potentiel touristique et du soutien apporté à d'autres activités et ainsi de développer la valeur de la biodiversité de la montagne et les mesures de protection de cette dernière contre les risques naturels.

### **Recommandation – Reconnaissance et rétribution des biens publics en zones de montagne**

Nous **appelons** à l'accompagnement pérenne des personnes et des communautés qui offrent un large éventail de biens collectifs très appréciés de la population en général. Nous nous engageons à communiquer, à tous les niveaux, sur l'éventail des biens collectifs offerts par la montagne et ses communautés ainsi que sur leur valeur et le coût de leur maintien. Nous engagerons un débat sur la compensation financière de ces biens collectifs.

Face au processus de mutation déjà engagé au travers de la réforme de la PAC, de l'élargissement de l'Union européenne, de la réforme des fonds structurels et de l'évolution des politiques des Etats membres, nous exigeons la création, le plus rapidement possible, d'agences chargées, à l'échelon national, d'un suivi performant et cohérent de l'impact des réformes politiques sur les zones de montagne. Nous nous sommes engagés à conclure un partenariat visant à élaborer un programme complémentaire pour étudier à la fois les facteurs sous-jacents au changement et ceux qui sont porteurs de communautés de montagne riches de biens collectifs aussi bien naturels que culturels. Nous en exploiterons les enseignements pour influencer sur les politiques à venir et les infléchir dans le sens de la pérennisation des biens collectifs.

### **Recommandation – Les montagnes des Carpates**

Nous **recommandons** :

- D'exploiter la politique de développement de l'Union européenne et son processus d'élargissement pour créer des opportunités de sauvegarde de la biodiversité, de promotion du développement rural et de mise en œuvre de politiques de SARD-M dans tous les programmes de l'Union européenne ;
- De développer la capacité nationale à promouvoir les politiques, instruments et recommandations opérationnelles de SARD-M aux niveaux national et régional en recourant à des approches participatives associant tous les acteurs concernés ;
- De sensibiliser les décideurs politiques, la communauté internationale et la société civile au rôle et à la valeur de l'écosystème de la chaîne des Carpates et à la nécessité de politiques de SARD spécifiques à la montagne ou au moins de l'intégration de leurs composantes dans les politiques sectorielles ;
- De faciliter et d'accompagner l'évaluation et la mise en œuvre nationale des politiques de SARD-M, le cas échéant en favorisant la mobilisation de tous les soutiens institutionnels, humains et scientifiques nécessaires.

### **Recommandation – Les montagnes du sud-ouest de l'Europe (Balkans)**

Nous **recommandons** de fonder toute stratégie de renforcement du SARD-M en Europe du sud-est (Balkans) sur :

- La reconnaissance du rôle et de la valeur des écosystèmes de montagne de la région ;
- L'évaluation des politiques actuelles en matière d'agriculture maîtrisée et de développement rural dans les montagnes de la région ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles politiques ;
- Le développement des capacités nationales dans les pays de la région afin de promouvoir des politiques et des instruments de SARD en montagne fondés sur l'approche participative.

\*\*\*

***Les zones de montagne sont indispensables à une Europe de la croissance et du développement durable. Nous plaignons pour des politiques européennes, nationales et régionales permettant aux zones de montagne de participer, en tant que partenaires à part entière, à la réalisation de ce programme.***

*Chaves (Portugal), le 15 septembre 2006*